



**NATIONS UNIES  
BURUNDI**



---

**Burundi Multi-Partners Trust Fund**  
**2021-2030**  
*Termes de Référence*

---

Draft (juillet 2021)

## A. Contexte

Comme beaucoup d'économies en développement, le Burundi se trouve en 2021 à la croisée des chemins: aux défis économiques qui contraignent l'Etat à trouver des solutions structurelles sont venus se greffer les effets négatifs du choc exogène causé par la pandémie due au Covid-19. Le Burundi se trouve également impacté par la récurrence des inondations et la montée des eaux du lac Tanganyika sur tout son littoral, conséquence directe du changement climatique qui affecte particulièrement la région des Grands Lacs. Le Pays a également à préparer le retour des réfugiés, ce qui exerce une pression sur les communautés hôtes avec comme effet l'augmentation des besoins humanitaires et l'aggravation des vulnérabilités préexistantes.

Face à ces multiples défis, les trajectoires de croissance prévues par les plans de développement au niveau national sont ralenties, avec d'importants risques pour la réalisation des priorités programmatiques du Plan National de Développement 2018-2027, opérationnalisées au travers du «Programme National de Capitalisation de la Paix, Stabilité Sociale et Promotion de la Croissance Économique (PNCP-SS-PCE ou PNCP en court)<sup>1</sup> », impulsé par S.E. le Président de la République et validé en Conseil des Ministres le 21 avril 2021. En effet, ce programme ambitionne de « promouvoir le développement intégral du monde rural » et de faire du Burundi « une puissance régionale émergente à l'horizon 2025, portée par des sources de croissance diversifiées et durables, créatrices de valeurs ajoutées et d'emplois et assurant à chaque burundais, *un accès adéquat aux services sociaux de base et à un logement décent* ».

Si la crise politique post-électorale de 2015 avait affecté les relations diplomatiques entre l'Union Européenne et certains de ses Etats-Membres et le gouvernement burundais, ainsi que la coordination entre les autorités et les partenaires techniques et financiers présents dans ce pays de longue date, la nouvelle administration issue des élections nationales de 2020 a franchi un pas pour renouer le dialogue avec ses partenaires, et les encourage à soutenir les efforts d'amélioration de la gouvernance en cours. Pour réussir une relance efficace des programmes de soutien au Gouvernement, tout en assurant une complémentarité des interventions humanitaires, de développement et de consolidation de la paix, il est essentiel que les initiatives du Système des Nations Unies et des autres Partenaires Techniques et Financiers s'organisent de manière concertée et coordonnée.

Il est également important de s'assurer que les appuis et les initiatives du Système des Nations Unies et des autres Partenaires du Burundi créent les conditions favorables à la réalisation des ambitions nationales voulues par le Gouvernement du Burundi. Pour ce faire, il est nécessaire de mettre en place un mécanisme opérationnel conjoint qui permette de mutualiser les efforts dans la mobilisation de ressources et le suivi et évaluation d'initiatives conjointes et en cohérence avec les cadres stratégiques qui ont été élaborés conjointement en vue d'adresser les différentes contraintes structurelles et conjoncturelles qui menacent l'atteinte des ODD et des priorités nationales. Il s'agit, entre-autres, de s'assurer de la mise en œuvre, sur base des avantages comparatifs respectifs du Système des Nations Unies et de ses Partenaires, des lignes directrices proposées dans les documents stratégiques suivants :

---

<sup>1</sup> Programme National de Capitalisation de la Paix, Stabilité Sociale et Promotion de la Croissance Economique validée par le Gouvernement du Burundi en avril 2021, en vue de prioriser et renforcer l'opérationnalisation du Plan National de Développement 2018-2027.

- Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (UNDAF 2019-2023) et plus particulièrement son plan de travail conjoint 2021-2022 dont les priorités sont alignées au **Document de positionnement stratégique du SNU au Burundi** (élaborée en avril 2021) ;
- Renforcer la résilience communautaire et prévenir les crises au Burundi, élaboré par le Policy Advisory Group<sup>2</sup> (en collaboration avec l'Equipe Humanitaire Pays) en 2019 en vue d'adresser dans un cycle programmatique séquencé et court (3 années) la cyclicité des aléas (humains et naturels) affectant les communautés, de réduire les vulnérabilités chroniques sous-jacentes, ainsi que de mettre en place des mécanismes de prévention efficaces qui permettront de réduire considérablement les besoins humanitaires;
- Le Plan Conjoint multisectoriel pour la réponse socio-économique à la pandémie du COVID-19, élaboré par le *Policy Advisory Group* (en collaboration avec l'Equipe humanitaire Pays) en 2020 pour atténuer les impacts engendrés par la pandémie sur les secteurs sociaux et sur l'économie burundaise;

Il est également essentiel de poursuivre les efforts en cours sur le plan politique et stratégique en maintenant le dialogue entre les Partenaires Techniques et Financiers et les autorités, qui permette une meilleure compréhension mutuelle des attentes, nécessaire à la mise en œuvre des politiques régionales, nationales et sectorielles.

Afin de réussir à opérationnaliser les cadres stratégiques précités, et de renforcer la dynamique de cohésion et de collaboration entre le Burundi et ses Partenaires, le Système des Nations Unies au Burundi propose de mettre en place un Fonds fiduciaire multipartenaires (en anglais *Multi-Partners Trust Fund ou MPTF*). Ce MPTF permettra la réalisation des objectifs stratégiques des cadres-clés précités, au travers d'un mécanisme de financement et suivi conjoint, auquel se référeront le Gouvernement du Burundi, le Système des Nations Unies et les autres Partenaires Techniques et Financiers œuvrant dans le pays.

## B. Objectifs et principes directeurs du Fonds

### Objectifs du MPTF Burundi

*Le MPTF Burundi visera la mise en œuvre des objectifs contenus dans les plans-cadres développés par le Gouvernement du Burundi et ses partenaires, cela en appui aux priorités programmatiques du pays, et à l'exécution de projets de cycles courts permettant de répondre aux besoins humanitaires et d'atténuer l'impact socioéconomique des chocs qui ralentissent la trajectoire de développement du pays.*

Le MPTF Burundi a pour objectif spécifique de soutenir une mobilisation, une allocation et un décaissement cohérent des ressources des donateurs dans des domaines intersectoriels dans lesquels l'ONU a un avantage comparatif dans la mise en œuvre commune. Le coordonnateur résident des Nations Unies en tant que chef de l'équipe de pays des Nations Unies (UNCT) soutiendra le fonds, engagera des

<sup>2</sup> Policy Advisory Group – forum opérationnel de la plateforme des Partenaires Techniques et Financiers au Burundi

concertations avec le Gouvernement du Burundi et les principaux partenaires et assurera les discussions stratégiques autour de l'accélération des ODD conformément à l'UNDAF 2019-2023, au PND 2018-2027 développé par le Gouvernement (et au PNCP-SS-PCE qui exprime la priorisation et l'opérationnalisation du PND) et tout nouveau cycles de programmation des Nations Unies. Les responsables de chaque pilier UNDAF joueront un rôle essentiel pour identifier les domaines d'engagement stratégique du Fonds. Un Comité de Pilotage sera mis en place pour administrer le MPTF Burundi. Ce Comité de Pilotage sera coprésidé par le ministère/département du gouvernement concerné (Affaires Etrangères) et le Coordonnateur résident des Nations Unies (CR) avec la participation du ministère ayant en charge la Planification (Finances), des agences des Nations Unies concernées (sur base rotatoire), et des donateurs soutenant les piliers prioritaires.

En outre, le Fonds vise à renforcer le processus de planification et de coordination, et à canaliser des fonds cohérents et prévisibles vers les domaines les plus prioritaires et à faciliter la mise en œuvre de l'UNDAF 2019-23 et ainsi soutenir une trajectoire ascendante vers la réalisation des ODD. Le Fonds soutiendra le partenariat et la communication entre toutes les parties prenantes impliquées dans les initiatives de développement du Burundi.

De façon spécifique, le MPTF permettra de :

- Renforcer la cohérence et la mise en œuvre des stratégies et programmes conjoints en comblant les lacunes critiques et en soutenant en particulier les priorités sous-financées ;
- Renforcer la coordination des financements des partenaires au développement du Burundi, y compris les Partenaires Techniques et Financiers ;
- Appuyer la mobilisation de ressources en vue de l'accélération, de l'opérationnalisation du nexus humanitaire, développement et paix d'une manière cohérente et pertinente par rapport aux enjeux programmatiques régionaux et nationaux ;
- Mettre en place un mécanisme de concertation et priorisation entre le Gouvernement du Burundi et le Système des Nations Unies et les Partenaires Techniques et Financiers ;
- Réduire les risques pour le gouvernement et les contributeurs financiers grâce à un système complet de gestion des risques et des résultats.
- Fournir un mécanisme d'attribution claire et de transparence à partir de sources de financement innovantes.

## Résultats attendus et théorie du changement

Le MPTF permettra d'atteindre les résultats suivants :

- Un meilleur taux d'exécution des plans et programmes conjoints qui répondent aux défis environnementaux, socioéconomiques et humanitaires auxquels le pays fait face ;
- Une meilleure coordination des Partenaires Techniques et Financiers et une bonne visibilité des financements reçus pour les différents secteurs ;
- Une amélioration de l'efficacité du partenariat entre le gouvernement et ses partenaires ;
- Enfin de manière immédiate, une accélération de la mise en œuvre de l'UNDAF et l'atteinte de ses 6 effets d'ici à 2023.

<b>Effet 1 : Education et formation</b> - D'ici 2023, les filles et garçons bénéficient équitablement d'une éducation de qualité, avec un accent particulier sur le cycle fondamental, et les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ;	<b>Effet 2 : Santé</b> - D'ici 2023, les hommes, les femmes, les filles et garçons, en particulier les plus vulnérables, utilisent de manière équitable des services de qualité de santé, de lutte contre le VIH et la malnutrition et des services de l'eau, d'hygiène et d'assainissement contribuant à la couverture sanitaire universelle ;
<b>Effet 3 : Autonomisation des femmes</b> - D'ici 2023 davantage de femmes, de jeunes et de groupes vulnérables sont intégrés aux niveaux socioéconomique, politique et utilisent des services de protection sociale ;	<b>Effet 4 : Gestion des crises</b> - D'ici 2023, les autorités nationales et décentralisées adoptent et appliquent des mécanismes de gestion et prévention des crises et des risques de catastrophes, de gestion durable des RN (eau, terre, forêt), de mitigation et d'adaptation aux changements climatiques et de protection des écosystèmes pour assurer une meilleure résilience des communautés ;
<b>Effet 5 : Gestion des ressources naturelles</b> - D'ici 2023, les hommes et les femmes en particulier les plus vulnérables utilisent équitablement les moyens de production pour accroître les rendements et les revenus générés par une production agro-sylvo-zootechmique innovante et respectueuse de l'environnement contribuant à leur sécurité alimentaire et nutritionnelle;	<b>Effet 6 : Gouvernance</b> - D'ici 2023, les femmes et les hommes, de tout âge et particulièrement les groupes vulnérables utilisent équitablement les services d'institutions qui garantissent la redevabilité, la paix, l'égalité de genre, la justice, et le respect des droits de l'homme de manière efficace, indépendante et transparente.

Le MPTF Burundi s'appuiera sur la théorie du changement développée pour le UNDAF 2019-2023.

## C. Priorités du SNU au Burundi pour la phase de programmation initiale du Fonds 2021 et 2022

Le MPTF Burundi s'appuiera sur le UNDAF 2019-2023.

En outre, afin de lancer Burundi, le SNU a fait des choix stratégiques. Le premier choix stratégique priorisé par le Système des Nations Unies au Burundi est celui d'une approche intégrée et holistique, qui emmène les agences à contribuer chacune dans son domaine à l'établissement des chaînes de valeurs agro-sylvo-zootechmiques créatrices d'emplois et de filets sociaux, et d'ainsi contribuer à l'ambition affichée du Burundi de faire reposer sa croissance économique sur une agriculture modernisée, ainsi que sur le développement rural inclusif. L'approche intégrée au travers notamment du MPTF Burundi va permettre de réduire la fragmentation des interventions en permettant une convergence non seulement géographique mais surtout thématique (verticale et horizontale), qui va contribuer à atteindre plus d'impact pour les populations du Burundi et plus de visibilité pour l'action de l'ONU. En outre, l'approche intégrée renforcera les synergies dans l'établissement des partenariats et la mobilisation des ressources nécessaires pour appuyer la mise en œuvre du PNCP. L'approche intégrée va également permettre de dynamiser la mise en œuvre du nexus humanitaire-développement-paix pour le SNU au Burundi.

Le deuxième choix stratégique que l'ONU fait est d'intervenir au niveau des chaînes de valeurs agro-sylvo-zootechmiques. Les chaînes de valeurs agro-sylvo-zootechmiques et les systèmes alimentaires comprennent **(i) l'approvisionnement d'intrants, (ii) la production, (iii) le transport et le stockage, (iv) la transformation, et (v) la commercialisation (détail, gros et commerce extérieur) et la consommation** dans les filières agro-sylvo-zootechmiques. Il est attendu que les interventions stratégiques sur chaque segment vont générer de nombreux bénéfices socioéconomiques, comme illustré dans le tableau ci-dessous.

**Tableau : Bénéfices des chaînes de valeurs faces au défis identifiés dans le PNCP**

Défis identifiés dans le PNCP	Bénéfices potentiels à travers l'opérationnalisation des chaînes de valeurs agro-sylvo-zootechniques
Bonne gouvernance (défi 1); paix et réconciliation (défi 6)	Renforcement des politiques et institutions
Santé publique (défi 2)	Lutte contre la malnutrition chronique
Agriculture et élevage et infrastructures socio-économiques (défi 3)	Sécurité alimentaire, emplois décents des jeunes et femmes ; infrastructures en eau, énergie et transport, systèmes d'irrigation, transformation digitale de l'agriculture, adaptation aux changements climatiques
Emploi des jeunes dans l'industrialisation (défi 4)	Emplois décents des jeunes ; transformation et fortification des aliments, diversification, environnement des affaires et finance, spécialisation, différenciation et gouvernance
Protection sociale	Création d'emplois décents des jeunes et femmes et des groupes vulnérables, formation professionnelle, transferts sociaux

Le choix stratégique de l'approche intégrée appliquée aux chaînes de valeurs agro-sylvo-zootechniques créatrices d'emplois et de filets sociaux s'aligne parfaitement avec le sommet sur les systèmes alimentaires, convoqué par le Secrétaire général de l'ONU en 2021 pour lancer de nouvelles mesures audacieuses et progresser dans la réalisation de chacun des 17 ODD.

## D. Structure générale du MPTF Burundi

Le MPTF Burundi sera administré par le Bureau du Fonds fiduciaire multipartenaires (MPTF) du PNUD, en tant qu'agent administratif, au nom des Organisations des Nations Unies Participantes (ONUP) et du Coordonnateur résident, comme convenu avec le gouvernement du Burundi. Le MPTF administrera le fonds conformément à ses règles et règlements et conformément au protocole d'accord standard (Fund MOU) entre les ONUP.

En plus du mécanisme régulier (fenêtre régulière) qui devrait recevoir la plupart des demandes de financements, le Fonds comprendra deux fenêtres de financement qui vont permettre de renforcer et de canaliser des fonds cohérents et prévisibles vers les besoins les plus prioritaires. Ces deux fenêtres sont :

1. Appui aux populations les plus vulnérables
2. Opérationnalisation du nexus humanitaire-développement-paix

## Contributions au Fonds

Les contributions au Fonds peuvent être acceptées de la part de tout État membre des Nations Unies ou d'organisations intergouvernementales ou non gouvernementales, ou de sources privées, y compris le financement philanthropique. L'acceptation des fonds du secteur privé sera guidée par les critères stipulés dans les directives à l'échelle du système des Nations Unies sur la coopération entre l'ONU et la communauté des affaires (les directives du Secrétaire général de l'ONU :

<http://www.un.org/partners/business/otherpages/guide.htm>).

Pour assurer une flexibilité et une adaptation maximales aux priorités nationales, un principe directeur pour la mobilisation des ressources est que les donateurs soient encouragés à contribuer avec des ressources pluriannuelles non affectées. Cependant, si cela n'est pas possible, l'affectation à l'une des fenêtres sera acceptée.

Les contributions au Fonds peuvent être acceptées dans une devise entièrement convertible. Ces contributions seront déposées sur les comptes bancaires désignés par le Bureau du Fonds fiduciaire multipartenaires du PNUD. La valeur d'un versement de contribution, s'il est effectué dans une autre devise que le dollar des États-Unis, est déterminée en appliquant le taux de change opérationnel des Nations Unies en vigueur à la date du versement.

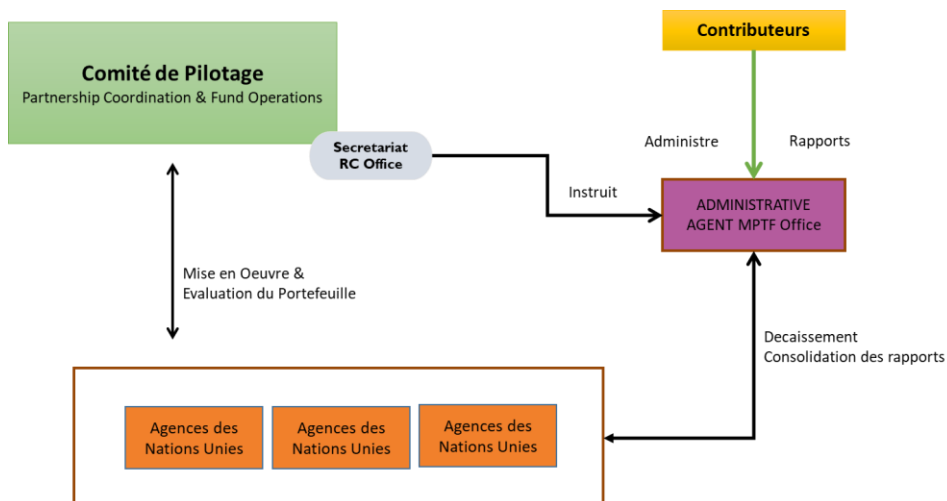
## Utilisation du Fonds

Le Fonds est utilisé dans le but de combler le déficit non financé des programmes prioritaires et non pas pour devenir la modalité principale de financement du système des Nations Unies au Burundi. Les détails de ces initiatives/programmes, y compris les budgets respectifs et les partenaires de mise en œuvre, seront définis dans les plans de travail annuels conjoints par pilier. L'UNDAF/UNSDCF, les plans de travail annuels conjoints et les programmes conjoints sont les documents programmatiques qui serviront de base aux demandes de financement et aux allocations par le Comité de Pilotage du Fonds.

Les partenaires de mise en œuvre tels que les ONG impliquées dans l'UNDAF/UNSDCF auront accès au Fonds par l'intermédiaire des ONUP. Les ONUP utiliseront leurs modalités standard de coopération avec les ONG à cette fin et factureront les coûts directs et indirects correspondants sur la base des règlements et règles financières standard du Fonds. Les coûts indirects des organisations participantes des Nations Unies sont de 7 % des coûts du programme. Les honoraires de l'Agent Administratif sont de 1% des contributions.

## E. Gouvernance du Fonds

La structure de gouvernance du Fonds est représentée dans le schéma ci-dessous.



## Le Comité de Pilotage du Fonds

### **Responsabilités et Tâches du Comité de Pilotage**

Le Fonds est régi par un Comité de Pilotage qui en constitue donc l'organe décisionnel. Les responsabilités du comité de Pilotage sont les suivantes :

- Fixer, valider et ajuster de manière régulière les orientations stratégiques du Fonds ;
- S'assurer de la bonne gestion du Fonds selon les règles de procédures établies ;
- Mener une revue finale des propositions de financement pour approbation et autorisation de décaissement ;
- Valider les revues périodiques des projets/programmes financés ;
- S'assurer que les informations sur les activités du Fonds sont disséminées auprès des parties prenantes, y compris les Ministères sectoriels et les contributeurs.

Le Comité de Pilotage aura pour tâches spécifiques de :

- Approuver le Manuel d'Opérations du Fonds, ainsi que de le faire réviser lorsque nécessaire afin d'incorporer les leçons apprises ou l'adapter aux besoins de fonctionnement ;
- Approuver tout autre document pertinent de fonctionnement ;
- Examiner et approuver les Plans d'Investissement du Fonds qui présenteront les priorités programmatiques par cycle de SCF ;
- Autoriser, sur la base des décisions prises par le Comité de Pilotage, l'agent administratif à décaisser en faveur des ONUP ;
- Examiner et approuver le Rapport Narratif et Financier Annuel élaboré et consolidé conjointement par le Secrétariat et l'agent administratif ;
- Superviser le suivi et l'évaluation efficaces de toutes les activités du Fonds afin de garantir leur succès et leur transparence ;
- Faciliter la coordination et la cohérence avec d'autres initiatives liées aux changements climatiques.

Dans l'exécution de ses tâches, le Comité de Pilotage s'appuiera sur le Secrétariat du Fonds logé au sein du bureau du Coordinateur Résident.

### **Composition et Fonctionnement du Comité de Pilotage**

Le Comité de Pilotage est co-présidé par le Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies et le ministère ayant la coopération internationale ( Affaires Etrangères) dans ses attributions.

Le Comité de Pilotage est composé de 7 autres membres, représentés comme suit :

- Le Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies au Burundi.
- un représentant du ministère en charge de la coopération responsable des affaires multilatérales (Affaires Etrangères)
- un représentant du ministère en charge de la planification (Finances);
- un représentant des agences du Système des Nations Unies œuvrant dans les programmes



- humanitaires (sur principe rotatoire) ;
- un représentant des agences du Système des Nations Unies œuvrant dans les programmes de développement (sur principe rotatoire)
- deux représentants des donateurs.

Le Secrétariat et le bureau MPTF Burundi assistent aux réunions du Comité de Pilotage sans voix délibérative.

Le Comité de Pilotage prend ses décisions par consensus. Si le consensus n'est pas atteint, la proposition sera renvoyée au Secrétariat pour une révision approfondie et recommandation.

Le Comité de Pilotage peut inviter toute personne ressource nécessaire selon les dispositions spécifiées dans le Manuel d'Opérations.

## Le Coordonnateur Résident et son Bureau

La bonne gestion globale du Fonds est sous la responsabilité première du Coordonnateur Résident en consultation avec les ONUP. Conformément à l'autorité renforcée du Coordonnateur Résident pour conduire l'ONU à agir plus efficacement au niveau des pays, le Coordonnateur Résident est chargé de :

- Assumer le Leadership stratégique du Fonds sur la base de l'UNDAF 2019-23 ;
- Mobiliser des ressources pour le Fonds en collaboration avec les ONUP;
- Co-Signer les accords de contributions standards avec les donateurs et le MOU avec les ONUP;
- S'assurer que les décisions prises par le(s) comité(s) de pilotage sont conformes aux exigences et cadres réglementaires des agences participantes et aux accords-cadres avec le pays et les donateurs ;
- S'assurer que les décisions prises par le(s) comité(s) de pilotage sont dûment enregistrées et communiquées rapidement aux membres du comité de pilotage, y compris les agences onusiennes, les autorités et les donateurs, le cas échéant ;
- Faire rapport aux autorités compétentes du Groupe des Nations Unies pour le développement Durable (GNUDD) sur l'évolution des risques et signaler les problèmes susceptibles d'affecter la mise en œuvre des décisions du Comité de pilotage ou d'entraver les opérations du Fonds.

### ***Responsabilités et tâches du Secrétariat***

Sous la responsabilité du Coordonnateur Résident et de son Chef de Bureau, le secrétariat est la structure qui gère au quotidien les opérations du Fonds assumant, les fonctions suivantes:

- Coordonner et gérer l'ensemble des activités quotidiennes, y compris la mise en œuvre des décisions du Comité de Pilotage ;
- Faciliter la mise en place d'une expertise nécessaire pour appuyer le développement des plans d'investissement commandités par le Comité de Pilotage, ainsi que la formulation des propositions de programmes;
- Organiser les réunions du Comité de Pilotage, et autres réunions ad hoc et préparer la documentation pertinente ;

- Elaborer le rapport narratif annuel et assurer la dissémination de toutes les informations sur les activités du Fonds auprès des parties prenantes ;
- Garantir le respect des règles et procédures du Fonds ;
- Assurer la liaison avec le bureau de l'Agent Administratif à New York ;
- Toutes autres fonctions spécifiques, détaillées dans le Manuel d'Opérations.

Le budget nécessaire à l'accomplissement des tâches du Secrétariat est convenu et approuvé par le Comité de pilotage. Il est imputé au compte du Fonds en tant que coûts directs sur la capitalisation globale du Fonds. Les coûts directs comprennent le personnel, l'assistance technique, l'assurance qualité, le suivi et l'évaluation et la gestion des données, l'élaboration des rapports ainsi que la visibilité et la communication pour le Fonds. Cette allocation sera gérée directement par le bureau du Coordinateur Résident.

## L'agent administratif

Au nom des ONUP conformément au protocole d'accord, les responsabilités du PNUD en tant qu'agent administratif comprendront ce qui suit :

- Recevoir des contributions de donateurs qui souhaitent apporter un soutien financier au Fonds en signant le SAA ;
- Administrer les fonds reçus, conformément au MOU et au SAA, y compris les dispositions relatives à la liquidation du compte du Fonds et aux questions connexes ;
- Sous réserve de la disponibilité des fonds, décaisser ces fonds à chacune des ONUP conformément aux décisions du Comité de Pilotage, en tenant compte du budget défini dans le document programmatique approuvé ;
- Consolider les états financiers et les rapports, sur la base des soumissions fournies à l'agent administratif par chaque organisation des Nations Unies participante; et soumettre les états et rapports financiers consolidés et les rapports d'avancement narratifs consolidés fournis par le Bureau du Coordonnateur résident à chaque donateur qui a contribué au Compte du Fonds, ainsi qu'au Comité de pilotage ;
- Fournir un rapport final, y compris une notification indiquant que le Fonds a été achevé sur le plan opérationnel ;
- Déboursier des fonds à toute organisation des Nations Unies participante pour tout coût supplémentaire des tâches que le comité de pilotage peut décider d'allouer conformément à ce mandat.

## Les Agences des Nations Unies Participantes (ONUP)

La mise en œuvre des activités de chaque programme relève de la responsabilité des ONUP et sera effectuée par chaque agence des Nations Unies participante conformément à ses règlements, règles, directives et procédures applicables.

Les ONUP assumeront la pleine responsabilité programmatique et financière des fonds transférés par le Bureau MPTF du PNUD, agent administratif, selon les instructions du Comité de Pilotage. Ces fonds seront administrés par les Organisations Internationales Participantes conformément à leurs règles et

règlements financiers.

Dans le cas où une organisation des Nations Unies participante n'est pas en mesure de respecter ses engagements, toutes les ressources allouées doivent être restituées au Fonds et réaffectées à d'autres priorités convenues, telles qu'approuvées par le Comité de Pilotage.

Les participants reconnaissent qu'il est important de prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter les pratiques corrompues, frauduleuses, collusoires ou coercitives.

## Principe de mise en œuvre du Fonds

Pour les fonds non affectés, les propositions seront soumises par les équipes thématiques/piliers au Bureau du Coordonnateur résident des Nations Unies au nom des agences participantes sur la base des résultats reflétés dans l'UNDAF 2019-2023. Le Fonds soutiendra les initiatives qui contribuent directement à la matrice de résultats de l'UNDAF 2019-2023. Les principes suivants seront utilisés :

- Admissibilité au financement: un financement peut être accordé aux domaines thématiques/fenêtres qui sont intersectoriels et où le système des Nations Unies a un avantage comparatif ;
- Efficacité du développement, priorités nationales et pertinence de l'UNDAF/UNSDCF : le Fonds appuiera des domaines alignés sur les priorités nationales et l'UNDAF/UNSDCF et coordonnés avec d'autres activités de développement pertinentes ;
- Allocation de financement compétitif : le cas échéant, le financement sera attribué sur une base « compétitive », les propositions étant évaluées en fonction de leur pertinence et de leur qualité, en accordant une attention particulière aux éléments intersectoriels et catalyseurs ;
- Optimisation des ressources et impact : le financement sera accordé à des projets qui démontrent un impact transformationnel vers les ODD et offrent plus avec moins de ressources. (Value for Money) ;
- Soutien à la gestion et à la mise en œuvre du Fonds : les projets financés bénéficieront d'un soutien pour la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'établissement de rapports par le Secrétariat du Fonds.

## Fenêtres de financement

Les propositions peuvent être soumises par les organisations de mise en œuvre dans les fenêtres suivantes :

- Fenêtre régulière. Elle est ouverte à tous et sera utilisée pour la plupart des demandes de financement.
- Fenêtre « Appui aux populations les plus vulnérables » : Programmes phares mis en œuvre par les ONUP qui sont signataires de l'UNDAF/UNSDCF pour mettre en œuvre des interventions en faveur des groupes jugés très vulnérables selon le contexte, (femmes et enfants en difficulté, personnes en situation de handicap, déplacés, retournés, ...) sur le principe des Nations Unies qui est de « ne laisser personne de côté ». De telles initiatives seront soumises conjointement par une ou plusieurs PUNO qui contribuent directement aux résultats de l'UNDAF/UNSDCF.

- Fenêtre « Opérationnalisation du Nexus Humanitaire – Développement – Paix » : initiatives accélérées et à impact rapide mises en œuvre par les ONUP qui sont signataires de l'UNDAF/UNSDCF. De telles initiatives faciliteront, dans un domaine sectoriel ou thématique particulier de l'UNDAF/UNSDCF la complémentarité et continuité entre les interventions humanitaires, de capitalisation de la paix et du développement durable . Elles peuvent être soumises en tant qu'initiatives conjointes ou par une seule entité et doivent être mises en œuvre en 12 à 18 mois.

Selon les règles et réglementations standard du MPTF, il est possible d'ouvrir de nouvelles «fenêtres» de fonds. Cela ouvre la possibilité d'ajuster le Fonds en fonction de l'évolution du contexte du pays et en fonction des orientations stratégiques et des décisions stratégiques prises par le Comité stratégique de haut niveau. La décision d'ouvrir le Fonds « Fenêtres » est prise par le Comité de Pilotage.

## Admissibilité

Tous les signataires de l'UNDAF/UNSDCF pour le Burundi et d'autres entités spécialisées des Nations Unies qui ont établi des protocoles d'accord avec l'agent administratif sont éligibles pour soumettre des propositions de financement.

## Processus d'approbation de projet/Programme

Le processus d'approbation des projets sera régi par le Manuel des opérations du Fonds qui sera élaboré par le Secrétariat et approuvé par le Comité de Pilotage dans les six premiers mois suivant l'approbation du Fonds.

Toutes les propositions doivent être conformes aux meilleures pratiques de la coopération au développement et de l'efficacité de l'aide, en mettant l'accent sur un impact réel et mesurable, notamment : l'intégration de pratiques anti-corruption globales, l'inclusion des risques stratégiques de gestion, contribution démontrée à la réalisation de la théorie du changement du Fonds et travail en synergie avec d'autres initiatives nationales et partenaires de développement pertinents et de limiter la création de nouvelles structures et services qui ne peuvent être soutenus par le Gouvernement.

Une fois qu'un appel à propositions est lancé par le Comité de Pilotage, le Secrétariat procédera à un examen initial et à une évaluation des notes conceptuelles afin de s'assurer que les conditions d'éligibilité sont remplies. Cela inclut de veiller à ce qu'un examen de la hiérarchisation et de la cohérence soit effectué par le biais de la structure de mise en œuvre de l'UNDAF/UNSDCF ou d'autres stratégies d'agences spécialisées. Les notes conceptuelles présélectionnées sont ensuite soumises au Comité de pilotage pour approbation.

Les ONUP dont les notes conceptuelles ont été approuvées par le comité de pilotage seront ensuite invitées à élaborer une proposition de projet comme spécifié dans le manuel des opérations. Le Secrétariat procède ensuite à un examen technique complet pour s'assurer de la pleine conformité de ces documents de projet. Le cas échéant, le Secrétariat fera des recommandations sur le contenu, les budgets, les résultats attendus etc. ONUP

Des critères de sélection détaillés pour l'évaluation des notes conceptuelles et des listes de contrôle des critères techniques pour l'élaboration de programmes conjoints et documents de projet seront fournis dans le manuel des opérations.

## Gestion des risques

Une stratégie de gestion des risques sera un outil important pour le Fonds afin que la structure de gouvernance ait une compréhension commune et une responsabilité partagée des risques et des mesures d'atténuation pour éclairer la prise de décision opérationnelle et stratégique.

Le Secrétariat du Fonds procédera à une analyse des risques et élaborera une stratégie de gestion des risques pour gérer les risques contextuels, programmatiques et intuitifs, leur probabilité et leur impact sur la réalisation des objectifs du Fonds. Il examinera et prévoira l'identification, la surveillance, les tolérances et les mesures d'atténuation et d'adaptation des risques. Le registre des risques sera mis à jour et présenté pour approbation une fois par an au Comité de Pilotage.

La stratégie de gestion des risques du Fonds ne remplace pas les risques des programmes et des projets qui doivent être gérés séparément conformément aux règles, règlements et procédures de chaque PUNO. À ce titre, les ONUP identifieront et évalueront l'impact et la probabilité des risques internes et externes susceptibles d'affecter les programmes et projets, y compris l'incorporation de mesures d'atténuation.

## Transparence et responsabilité

Les ONUP fourniront des services de mise en œuvre conformément à leurs propres réglementations, règles et politiques financières. Pour chaque projet ou programme approuvé pour un financement, chaque organisation de mise en œuvre fournira au Secrétariat et au Comité de pilotage des rapports annuels et finaux et des états financiers préparés conformément à leur système comptable et à leurs procédures de rapport, comme indiqué dans les accords juridiques signés avec l'Agent administratif.

Le site Web de MPTFO, Gateway (<http://mptf.undp.org>), est un portail de services Web qui fournit des données financières en temps réel. Une fois établi, le Fonds aura une page distincte dans le portail Gateway qui permettra aux partenaires et au public de suivre les contributions, les transferts et les dépenses du Fonds, et d'accéder aux documents et rapports clés. Le Secrétariat et le MPTFO veilleront à ce que les opérations du Fonds soient affichées sur le portail Gateway.

Les ONUP prendront les mesures appropriées pour promouvoir le Fonds. Les informations partagées avec les médias concernant les bénéficiaires du financement, les communiqués de presse officiels, les rapports et les publications reconnaîtront le rôle du Fonds conformément au manuel des opérations.

## Rapports

Chaque PUNO fournira à l'agent administratif et au Secrétariat du Fonds des états et des rapports préparés conformément aux procédures harmonisées de comptabilité et de rapport applicables aux ONUP concernées.

L'Agent administratif doit fournir un rapport financier annuel certifié sur ses activités en tant qu'agent administratif (« Rapport sur les sources et les utilisations des fonds ») ainsi qu'un rapport financier final et un état financier certifié au plus tard le 31 mai de l'année suivant la clôture financière du Fonds.

Le Secrétariat du Fonds consolide les rapports opérationnels annuels, fournit ces rapports au Comité de pilotage au plus tard quatre mois après la période de rapport applicable et fournit le rapport opérationnel final du Fonds au plus tard le 30 juin de l'année suivant la clôture du Fonds. Le rapport opérationnel annuel du Fonds est également intégré au rapport annuel de l'UNDAF/UNSDCF.

Les rapports et la documentation du Fonds consolidé, y compris les accords, seront affichés sur les sites Web des Nations Unies et le site web de l'agent administratif <http://mptf.undp.org>.

## Suivi et évaluation

Le Secrétariat est responsable du suivi et de l'évaluation continu des allocations et des réalisations du Fonds. Il fournira des orientations aux ONUP sur les indicateurs de performance et les méthodes de collecte et d'analyse des données. Le Secrétariat consolide les informations au niveau du programme dans un système central de gestion axée sur les résultats, conformément à la stratégie de S&E du Cadre de coopération ou aux stratégies des agences spécialisées pertinentes. À la demande du Comité de pilotage, le Secrétariat peut déployer un tableau de bord des fonds.

Pour les fenêtres de financement A et B, le suivi et l'évaluation des initiatives financées par le Fonds suivront les procédures de suivi et d'évaluation décrites dans le UNDAF 2019-2023 et ses itérations ultérieures.

Le suivi sur place devra être effectué par les ONUP. Les données de performance sont recueillies au niveau des résultats et des produits par les ONUP, reliant les indicateurs de résultats liés au programme et financiers afin que les évaluateurs puissent mesurer l'efficacité et l'efficience du Fonds. Les ONUP partageront les rapports de suivi et d'évaluation avec le Secrétariat, comme indiqué dans le manuel des opérations.

Les examens à mi-parcours et les évaluations finales du Fonds seront commandés par le Comité de pilotage pour évaluer la performance globale du Fonds, y compris la conception, la gestion et le fonctionnement par rapport aux objectifs globaux. Les évaluations au niveau du Fonds suivront les normes et standards du Groupe d'évaluation des Nations Unies.

Des évaluations externes du Fonds, de ses projets et programmes, sont requises à mi-parcours pour les initiatives d'une durée supérieure à 2 ans et, si nécessaire, au moment de la clôture du programme. Les évaluations servent à analyser la performance du programme et à vérifier la validité des théories du changement. Pour le guichet de financement B, la méthodologie d'évaluation en temps réel sera mise en place.

Au niveau du projet/programme, les organisations participantes assument l'entière responsabilité programmatique et financière des fonds qui leur sont versés par l'agent administratif et entreprennent le suivi et l'évaluation conformément à leurs propres règlements, règles, directives et procédures.

## Audit

L'agent administratif et les ONUP seront audités conformément à leurs propres règles et règlements financiers et, conformément au cadre pour les audits internes conjoints des activités conjointes des Nations Unies qui a été approuvé par les services d'audit interne des ONUP et approuvé par le 2014 Cadre pour l'audit interne conjoint des activités conjointes des Nations Unies.

## Communication publique

Selon des règles spécifiques à convenir par les Parties, et conformément aux politiques du MPTF des Nations Unies en matière de communication publique, le Secrétariat et l'Agent administratif veilleront à ce que les décisions concernant l'examen et l'approbation des programmes financés au titre du Fonds soient publiées pour information publique. Les rapports périodiques sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de ces programmes et les rapports d'évaluation externe associés sont publiés pour information publique sur les sites Web des partenaires de mise en œuvre et de l'agent administratif <http://mptf.undp.org>.

## Modification des Termes de Référence

Les présents Termes de Référence peuvent être modifiés à tout moment par le Comité de Pilotage.